

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont le 21 février 2022 à 17h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence. L'enregistrement de la séance sera rendu disponible sur le site web de la municipalité.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers **Diane Jeannotte, Marival Gallant, Pascale Auger, Daniel Houde, Bernard Bouclin et Richard Valois.**

Était aussi présent : Monsieur Hugo Allaire, directeur général et greffier.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022 À 17H00

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Modification de la résolution 13916-0122 – Achat du terrain portant le numéro de lot 2 316 039 ;
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

13949-0222

Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13950-0222

Résolution - Modification de la résolution 13916-0122 – Achat du terrain portant le numéro de lot 2 316 039

ATTENDU la résolution 13916-0122 adoptée le 31 janvier 2022 ne mentionnait pas les taxes applicables, autant pour le montant autorisé pour fins de négociation que pour l'achat du terrain portant le numéro de lot 2 316 039 ;

ATTENDU QU'il est requis de modifier la résolution 13916-0122 de façon à prévoir les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde et résolu de modifier la résolution 13916-0122 de façon à ajouter les taxes applicables et de modifier l'affectation de la somme comme suit :

QUE sur les considérations ci-haut mentionnées, le directeur général et greffier de la municipalité, monsieur Hugo Allaire, soit mandaté afin de négocier et conclure une entente d'achat du terrain identifié par le numéro de lot 2 316 039 jusqu'à concurrence d'un montant de 550 000\$ **plus les taxes applicables**,

QUE la Municipalité de Piedmont achète le terrain identifié par le numéro de lot 2 316 039 au montant de 550 000\$ **plus les taxes applicables** une fois ladite entente d'achat conclue;

QUE la somme de 100 000\$ soit affectée du fonds parcs et terrain de jeux et **477 431.25\$** du surplus libre.

Un vote est demandé par le conseiller Bernard Bouclin.

Ont voté pour :
Nathalie Rochon
Diane Jeannotte
Daniel Houde
Pascale Auger

Ont voté contre :
Bernard Bouclin
Richard Valois
Marival Gallant

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

13951-0222

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 06 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

NATHALIE ROCHON
Mairesse

HUGO ALLAIRE
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON
Mairesse